



Combustibles Solides de Récupération : Premier contrat pluriannuel de 4,5 M€ minimum sur 5 ans

Dans le cadre de la réorientation du site CHO Morcenx ([communiqué du 16/11/2020](#)), Europlasma annonce ce jour la signature d'un accord avec une référence de l'industrie de la valorisation du déchet. Plusieurs dizaines de milliers de tonnes de déchets d'activité économique (DAE) seront réceptionnées et transformées en Combustibles Solides de Récupération (CSR).

Cet accord s'inscrit dans le cadre du développement de l'activité de préparation de CSR sur le site de Morcenx grâce aux équipements déjà existants et au savoir-faire unique des équipes. CHOPEX va ainsi préparer du CSR à partir de DAE, jusqu'alors enfouis, en fonction du cahier des charges fourni par le client final utilisateur du CSR, en substitution d'énergie fossile. Le fournisseur de DAE et le client final du CSR sont ainsi sécurisés.

La prise en charge des déchets débute à la signature du contrat. Il générera un chiffre d'affaires de 4,5 M€ minimum sur 5 ans compte tenu des engagements de volume minimum de déchets annuels prévu dans l'accord. La capacité actuellement autorisée de 55 000 tonnes traitées par an sur le site de CHO Morcenx permettra d'absorber confortablement ces volumes. Le montant total du contrat pourrait être revu à la hausse en fonction du volume de déchets reçus de l'industriel.

La capacité de la ligne de préparation du CSR du site de Morcenx pourrait atteindre les 85 000 tonnes par an après autorisation des autorités compétentes. Les clients pour le CSR sont les industriels gros consommateurs d'énergie, comme les cimenteries, chaudières haut PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur), fabricants de céramique, etc.

Jérôme Garnache, Président Directeur Général d'Europlasma déclare : « *Ce contrat constitue une première étape dans le développement de notre activité de préparation de CSR et démontre la pertinence de notre plan de réorientation du site de CHO Morcenx. D'une part économiquement, d'autre part écologiquement et stratégiquement enfin dans la mesure où il valide notre choix de capitaliser sur un savoir-faire susceptible de réduire sensiblement l'empreinte carbone des utilisateurs finaux à l'instar de notre filiale dédiée au traitement de l'amiante, Inertam. Ce faisant, Europlasma ancre son double positionnement en étant à la fois acteur de la dépollution des déchets dangereux et de la décarbonation de l'industrie dans des conditions vertueuses. C'est toutefois une étape puisque nous avons l'ambition de doubler notre production avant la fin de l'année.* »

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 20 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d'énergie verte ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0013514114-ALEUP / LEI 969500WYV/NHBV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Anne BORDERES – Responsable Communication

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 693 – acbonjour@actus.fr

Grégoire SAINT-MARC – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 694 – europlasma@actus.fr

Les facteurs de risques propres à la Société et à son groupe, ainsi qu'à ses activités sont décrits au chapitre 2 du Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique [« information règlementée »](#).